

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 29 novembre 2016**

---

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

**Présents** : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, LAPALUD, JANICHON, MICHAUD, MANGUELIN, BLANC, PESTELLE

Mmes DECHAVANNE, DECHAIX, ROGNARD, CHAMBAUD

**Excusés**: Mme Delphine GUDET, Mr Pierre MILLET

Delphine GUDET a donné son pouvoir à Nathalie DECHAVANNE

Pierre MILLET a donné son pouvoir à Stéphane LAPALUD

**Secrétaire de séance** : Eliane ROGNARD

---

### **1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le Compte Rendu du conseil municipal du 25 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **2-DIA**

Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente ci-dessous :

- Vente d'un terrain bâti cadastré A 755, d'une superficie de 843 m<sup>2</sup> pour un montant de 160.000 euros.

### **3- POINT SUR LE PLU**

Le point a été fait ce jour même avec Mme Dally-Martin, l'urbaniste chargée de la révision du PLU. Quelques ajustements sont encore à faire entre la commune, l'urbaniste, AD Environnement (pour le zonage d'assainissement) et Axis Conseils (pour le plan de zonage et la numérisation des plans des réseaux), sachant que l'objectif de la commune est de pouvoir arrêter la révision du PLU lors du prochain conseil municipal fin janvier.

### **4- POINT SUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX**

Une demande de subvention sera adressée à la Communauté de Communes dans le cadre du Fonds de concours concernant les travaux de réfection des appartements de la résidence des Platanes .

### **5- AGENCE POSTALE**

Le 5-6 et 7 /12 : Nathalie suit une formation pour la gestion de l'APC (Agence Postale Communale)

Le 8/12 : ouverture au public de l'Agence Postale

Un CDD de 6 mois est proposé à Monique LEPOMBY à raison de 13h/semaine, à compter du 5/12/2016, pour assurer le ménage des classes qui ne sera plus effectué par Nathalie JANICHON.

Le Maire fait remarquer que l'installation de cette agence postale est une bonne chose pour la commune .

### **6-PROJET PARKING – CITY-STADE – MINI-CRECHE**

\*Le Maire présente au conseil municipal le plan du projet d'aménagement du parking SNCF précisant l'emplacement de la mini-crèche, du city-stade et des zones de stationnement. Il informe également le parti pris concernant la végétalisation de cette zone à savoir une haie le long de la voie ferrée et de la rue de l'étang. Des toilettes seront construites à proximité de la mairie et du quai de la gare. Les travaux du city-stade commenceront d'ici la fin de l'année. L'emplacement de la crèche prévoit une extension possible.

Des demandes de subventions seront déposées pour :

- Le fonds de concours de la communauté de communes Centre Dombes
- La DETR
- Le Fonds d'investissement Local

- Le conseil départemental
- Le contrat de territoire pour la ruralité au niveau régionale

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour faire ces demandes de subvention et signer la convention avec la région.**

**\*SIEA :** Le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'aménagement du parking SNCF, SIEA a procédé, au titre de l'amélioration esthétique des réseaux électriques, à l'estimation du projet de mise en souterrain d'environ 135 mètres de réseau basse tension et en coordination, la mise en souterrain du réseau de télécommunication. Concernant le réseau téléphonique, il est précisé que le plan de financement correspond seulement aux travaux de génie civil de télécommunication. Les travaux de câblage seront facturés à la commune directement par Orange.

Le plan de financement de ce projet fait apparaître une dépense prévisionnelle restant à la charge de la commune de :

- 3.950 € TTC pour la mise en souterrain du réseau Basse Tension (montant total des travaux = 39.500 € TTC)
- 3.920 € TTC pour la mise en souterrain du réseau de télécommunication (montant total des travaux = 5.600 € TTC)

Pour permettre au SIEA l'établissement de l'étude détaillée de l'opération, il convient que le conseil municipal donne son accord sur la base de ces estimations, sachant qu'à l'issue des études les éléments financiers définitifs seront soumis au conseil municipal qui pourra alors s'engager sur la part restant à la charge de de la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte et donne son accord pour le plan de financement A.P.S. présenté ci-dessus.**

**Travaux du trottoir route de Saint-Nizier :** Les travaux commenceront début 2017.

### **7-POINT SUR LES ANTENNES**

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la pétition contre l'implantation d'une antenne dans le cimetière, le Maire et les adjoints ont reçu les pétitionnaires pour leur donner un complément d'information. A ce jour aucune décision n'est prise, le dossier est toujours en discussion.

### **8-POINT SUR LA VOIRIE**

\*Monsieur le Maire fait part de la nécessité de passer une convention avec le Conseil Départemental pour les travaux sur les trottoirs de la RD90, route de Saint-Nizier-le-Désert, s'agissant de travaux situés dans l'emprise du domaine public routier départemental.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention avec le Conseil Général.**

\*Le Maire présente au conseil Municipal un plan de l'agglomération reprenant les limitations de vitesse actuellement en cours. Ce plan met en évidence des sections limitées à 70km/h, d'autres à 50km/h et des dernières à 30km/h qui rendent la circulation peu lisible et difficile à maîtriser.

Afin de rendre la circulation dans l'agglomération de la commune plus cohérente et plus sécurisante, la commission voirie propose :

- de limiter la vitesse à 30km/h dans toute la traversée du village à partir des entrées d'agglomération suivantes :
  - RD90 : au niveau du N° 340 Route de Saint-Nizier-le-Désert,
  - RD 26 (au niveau du N° 141 route de Saint-André-le-Bouchoux),
  - RD7B (au niveau du N°86 route de Saint-Germain-sur-Renon)
  - RD7 (au niveau du N°150 route de Châtillon-sur-Chalarnonne)
  - Route de Beaumont au niveau du Lotissement « Vers Beaumont »
  - RD7 (au niveau du N°265 route de la Mitaine)
- D'instaurer des « cédez le passage » sur les voies débouchant sur la route de Saint-Nizier-le-Désert et la Rue des Marronniers à savoir l'allée des Platanes, le Lotissement du Bourg, le Lotissement de la Gare.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :**

- **mettre en place une limitation de vitesse à 30km/h dans le village ainsi que l'installation de « cédez le passage » telles que présentées ci-dessus**
- **Donner pouvoir au Maire pour prendre l'arrêté correspondant**

\*Francis PESTELLE fait remarquer qu'il serait souhaitable d'indiquer la présence d'une école au niveau du plateau surélevé, grande rue, pour des raisons de sécurité : soit par un panneau, soit par des zébrures au sol. Comme il s'agit d'une route départementale il est nécessaire de se rapprocher, pour cela, du conseil départemental.

De même, il est proposé d'installer un miroir pour une meilleure visibilité, quand on sort du cimetière et que l'on rejoint l'allée des Marronniers.

Le Maire précise que des panneaux indicatifs seront installés pour indiquer l'église, le local infirmière, la Résidence « La Dent du Loup » et les arrêts minute.

## **9-QUESTIONS DIVERSES**

**Fossés :** Pascal MANGUELIN informe le conseil municipal que l'entretien des fossés de Montaplan et route de Saint-Nizier sont terminés.

**Berges du Renon :** Le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat Mixte Veyle Vivante accepte de réaliser les travaux de protection de la berge du Renon, sur une parcelle fréquentée par le public, au niveau du Pont. Une convention fixant les engagements de chaque partie est donc nécessaire. Cette convention précise le financement des travaux qui se répartit entre la commune pour 60% et le Syndicat pour 40%, le montant estimé des travaux étant d'environ 11.500€ TTC et la participation de la commune de 5.760 € TTC. Les travaux consistent en un enrochement de 20m de long jusqu'à environ 1,20m au-dessus du niveau de l'eau. Au sommet de la berge un replat offrira un terrain sécurisé pour les pêcheurs. Le début des travaux est prévu courant décembre 2016.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention avec le Syndicat Mixte Veyle Vivante.**

## **10-COMPTES-RENDUS**

**\*Réunion de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de Communes Centre Dombes du 27 octobre 2016 :**

Une fois adopté au sein de la CLECT en intercommunalité, le rapport de cette dernière doit obligatoirement être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de la communauté. La CLECT s'est prononcée sur le montant des attributions de compensations versées par la Communauté de Communes aux communes qui la composent. Cela a abouti au tableau suivant pour la commune de Marlieux :

COMMUNES	Attribution de compensation au 1er juin 2016	Montant des charges de voiries pondérées entre 2014 et 2016	Attribution de compensation au 1er janvier 2017
MARLIEUX	10 724 €	33 155 €	43 879 €

Comme le prévoit l'article 1609 C du Code Général des Impôts, les Conseils Municipaux doivent se prononcer sur le rapport de la CLECT avant que le Conseil Communautaire se prononce sur le montant des Attributions de Compensation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte et approuve le rapport de la CLECT réunie le 27 octobre 2016**

**\*Assemblée Générale de l'Association du PNR :** environ 30 personnes présentes. L'Association a annoncé qu'elle ne souhaitait plus s'occuper du PNR mais qu'elle continuera tout de même de fonctionner.

**\*Conférence des Maires de la communauté de communes Centre Dombes :** la dernière avant la fusion afin de définir le règlement intérieur, de débattre sur le devenir du CDDRA et son personnel. Il a été également question de rechercher un data center pour héberger toutes les données numériques de la communauté de communes fusionnée.

**\*Contrat groupe assurance des risques statutaires :** Notre contrat avec Gras Savoye expire au 31/12/2016. Le Centre de Gestion a lancé une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement de ce contrat et l'offre retenue est celle de Gras Savoye Rhône-Alpes Auvergne/CNP Assurances.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à adhérer au contrat collectif conclu par le Centre de Gestion avec la société Gras Savoye et la compagnie d'assurance de la CNP.**

**\*Les contrats d'assurance GROUPAMA et les contrats pour le gaz ont été renégociés**

**\*Incendie route de châillon :** Le Maire fait part de son soutien aux familles victime de l'incendie survenu route de châillon. Il informe qu'il a reçu la famille CHMARA et leur a proposé un appartement en urgence dans les locaux de la gendarmerie. Le CCAS s'est par ailleurs organisé pour gérer l'élan de solidarité, Valérie CHAMBAUD étant l'interlocutrice principale.

**\*Repas du CCAS :** il aura lieu samedi 3 décembre. Eliane ROGNARD et Colette DECHAIX font appel aux volontaires pour l'installation à 9h et le rangement à l'issue de la journée.

**\*Vœux du Maire :** le 8 janvier à 10h

**\*Fête de Noël organisée par le comité des fêtes :** vendredi 9/12. Pour permettre cette animation dans de bonnes conditions et en prévision des fêtes de fin d'année il semble nécessaire de modifier les horaires d'extinction de l'éclairage public. Après discussion il est décidé de déclencher l'extinction de l'éclairage public à partir de 2h, à compter du 9/12 et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier inclus.

**\*Prochain Conseil Municipal le 24 janvier 2017 à 20h.**